



Assurance à durée déterminée des véhicules des sociétaires résidant à l'étranger

A

Identité du sociétaire

Nom Sociétaire n°

Prénom Téléphone

Commune de naissance Pays de naissance

Adresse électronique

J'accepte de recevoir par courrier électronique des informations et des offres personnalisées du groupe MAIF J'accepte de recevoir par courrier électronique des informations et des offres commerciales des partenaires du groupe MAIF

B

Véhicule à assurer du au inclus

Véhicule à moteur ⁽¹⁾ caravane remorque porteuse ⁽²⁾

(1) S'il s'agit d'un utilitaire, consultez le service des sociétaires résidant à l'étranger sur les possibilités d'assurer le véhicule.

(2) Pour une remorque porteuse dont le PTAC n'excède pas 750 kg, complétez cet imprimé **UNIQUEMENT** en cas de souscription de « la formule de garantie Plénitude ».

Pour les véhicules soumis à immatriculation, les informations suivantes doivent être conformes à celles figurant sur la carte grise ou sur le document administratif étranger équivalent, **notamment celle concernant le type du véhicule.**

• Marque, dénomination commerciale type

• Immatriculation } date de 1^{re} mise en circulation
ou n° de moteur pour les 2 roues non immatriculés

Pour les véhicules à moteur 4 roues, indiquez la puissance fiscale CV

Pour les véhicules à moteur 2 roues immatriculés, indiquez la cylindrée et la vocation *

Pour les remorques porteuses, indiquez le poids total en charge PTAC * exemple : route, trail, sport, cross trial, enduro...

C

Vos besoins

En plus de la couverture de votre responsabilité civile, vous souhaitez bénéficier pour ce véhicule :

- d'une couverture pour tout événement accidentel
- d'une couverture en cas de vol, d'incendie et de bris d'éléments vitrés
- de l'indemnisation renforcée de votre véhicule
- d'un dépannage partout, même en bas de chez vous
- d'un véhicule de remplacement en cas d'accident ou de vol
- d'un véhicule de remplacement en cas de panne
- d'une couverture pour vos objets transportés :
 - jusqu'à 1 750 €
 - jusqu'à 5 000 €

D

Formule de garanties souscrite (une des quatre cases ci-dessous doit obligatoirement être cochée)

Pour en savoir plus, accédez au document d'information sur l'assurance auto MAIF en cliquant ici.

• **Formule INITIALE**.....

OU

Cette formule comprend les garanties responsabilité civile/défense, accompagnement juridique/recours, indemnisation des dommages corporels, catastrophes technologiques, assistance, événements climatiques et attentats.

• **Formule ESSENTIEL**.....

ne peut être souscrite pour les 2 roues d'une cylindrée ≤ à 50 cm³, les tricycles et quadricycles d'une cylindrée ≤ à 50 cm³ et les voiturettes sans permis, les remorques porteuses et porte-bateau, les engins de déplacement personnel motorisés.

OU

Cette formule comprend les cinq garanties de la formule Initiale complétées d'une protection «vol/tentative de vol, incendie, bris de glace».

• **Formule DIFFÉRENCE**.....

ne peut être souscrite pour les remorques porteuses et porte-bateau.

OU

En plus des cinq garanties de la formule Initiale qui sont énumérées ci-dessus, ces deux formules comportent la garantie dommages tous accidents, qui procure au sociétaire une protection totale contre tout événement de caractère accidentel, notamment collision choc-versement, ainsi que vandalisme, vol/tentative de vol, incendie, bris de glace. Cette garantie dommages tous accidents est assortie de franchises dont les montants sont fonction de la formule souscrite et du modèle de véhicule assuré.

• **Formule PLÉNITUDE**.....

ne peut être souscrite pour les 2 roues d'une cylindrée ≤ à 50 cm³, les tricycles et quadricycles d'une cylindrée ≤ à 50 cm³ et les engins de déplacement personnel motorisés.

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

• Assistance véhicule

(option non disponible pour les véhicules ≤ à 3,5 t, les remorques, les caravanes, les tracteurs, les microtracteurs, les engins de déplacement personnel motorisés et les 2 roues < à 50 cm³).

Si vous avez choisi la formule Initiale, Essentiel ou Différence, deux niveaux vous sont proposés :

– Niveau 1 : Assistance panne 0 km (option niveau 1 non disponible pour les 2 roues ≤ à 50 cm³).

– Niveau 2 : Assistance panne 0 km et Véhicule de remplacement en cas d'accident, de vol ou de panne du véhicule assuré
(option niveau 2 non disponible pour les voiturettes, les 2 roues ≤ à 125 cm³ et les quads).

Si vous avez choisi la formule Plénitude, le niveau 2 vous est proposé, l'assistance panne 0 km étant déjà incluse dans la formule, le véhicule de remplacement en cas d'accident et de vol est également inclus :

– Niveau 2 : Véhicule de remplacement en cas de panne du véhicule assuré
(option niveau 2 non disponible pour les voiturettes et les quads).

• Objets transportés

(option non disponible pour les véhicules utilitaires > à 3,5 t, les tracteurs et les microtracteurs).

– Niveau 1 : plafond de garantie de 1 750 € – Niveau 2 : plafond de garantie de 5 000 €

E

Souscription de l'Assurance des accidents corporels auto moto (Pacs)

Pour en savoir plus, accédez au document d'information sur l'assurance corporelle MAIF en cliquant ici.

OUI * NON

* La garantie Assurance des accidents corporels auto moto (Pacs) se substituera totalement à la garantie Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) de l'assurance Auto (Vam). Si vous ne détenez pas de contrat Vam à l'année pour un autre véhicule, le contrat Pacs peut être résilié sur votre demande, en même temps que l'assurance temporaire.

F

Adresse à laquelle doit être expédiée l'attestation d'assurance

Ville ou commune _____

Code postal _____ Centre distributeur ou cedex ou pays _____

S'il s'agit d'une adresse à l'étranger, précisez jusqu'à quelle date vous pouvez recevoir l'attestation d'assurance _____

Vos données personnelles sont traitées par MAIF, responsable de traitement et sont utilisées pour :

- La réalisation des opérations contractuelles sur la base de l'exécution du contrat. Pour l'appréciation du risque et la tarification, vous pouvez faire l'objet d'une décision automatisée et demander l'intervention d'un conseiller.
- La personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par le groupe MAIF et ses partenaires sur la base de vos choix et de notre intérêt légitime (consentement, que vous pouvez retirer à tout moment, ou opposition).
- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le cadre de la législation.
- La réalisation de statistiques sur la base de l'intérêt légitime.

La durée de conservation de vos données correspond à la durée du contrat augmentée des prescriptions applicables. Les destinataires de vos données sont MAIF et ses sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, de suppression, et vous pouvez définir des directives post-mortem relatives à vos données. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet d'un démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition sur le site www.bloctel.gouv.fr. Toutefois, sauf opposition, en tant que sociétaire ou adhérent, nous sommes susceptibles de vous adresser de tels appels téléphoniques.

Vous pouvez exercer vos droits auprès de MAIF en contactant le délégué à la protection des données du groupe MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL, TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07. Pour en savoir plus, rendez-vous sur maif.fr rubrique Données personnelles.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à le

Important : vérifiez que vous ayez bien indiqué, en ligne B, la période d'assurance souhaitée.